

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mille onze,

le vendredi 11 novembre 2011, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est  
rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 31 octobre 2011

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jacques GRANGEREAU,  
Annick SOLDA, José BOURGEOIS, Nicolas GETE, Jean-Baptiste  
MÉRILLOT, Céline PICHON, Stéphane SIMON.

DATE D’AFFICHAGE

le 27 novembre 2011

**Était excusée :** Suzanne NOIRAUT (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER).  
**Était absent :** Régis POUX.

**Est désigné Secrétaire de séance :** José BOURGEOIS.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Tarifs de la salle de convivialité.**

Le Maire informe, l'Assemblée, d'une demande formulée pour la  
location de la salle de convivialité afin d'exercer une activité  
commerciale.

La délibération n° 2006 - 14 du 20 octobre 2006, ne prévoit pas ce cas  
de figure. Il convient au Conseil d'en fixer le tarif de location.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à la MAJORITÉ (2 "ABSTENTION"),

n° 2011 - 31

**- DÉCIDE de fixer à 70 €, la location de la salle de convivialité, pour  
une activité commerciale, quand le siège social du demandeur est  
situé à Miéry, et à 120 €, quand le siège social est en dehors du  
territoire communal. Par la même occasion la tarification de 2006  
sera toilettée sans changement des tarifs, comme suit :**

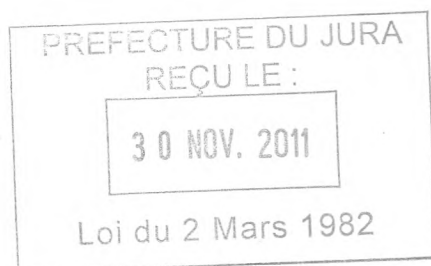
\* Locataires extérieurs de MIÉRY

- Soirée (sans repas = sans vaisselle)	95 €
- Dîner ou Souper dansant ou non (avec vaisselle)	185 €
- assemblées générales, colloques, réunions	50 €

\* Locataires habitants MIÉRY

- Soirée (sans repas = sans vaisselle)	50 €
- Dîner ou Souper (avec vaisselle)	95 €
- assemblées générales, colloques, réunions	50 €
- Classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal Saint Lothain - Passenans et Association la Passellothine	<u>Gratuite</u>
- Electricité	<u>prix coûtant en fonction du relevé des index</u>
- Chauffage	Forfait de 25 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture,  
le



Fait à MIÉRY,  
les an, mois et jour que dessus,  
Le Maire,

Jean-Pierre KOËGLER

